

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »
 - Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 28 avril 2016
- ## 18 Groupement de commandes - marché d'étude prospective territoriale pour les métiers du commerce - service - artisanat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE
Mme GUENDOUZE
Mme CARLIER
Mme JAJAN
Mme DUHIN
Mme BARBETTE
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme LAMBRE
Mme LEHNER
Mme CAPON
M. DEME
M. CABARET
M. ASSAMTI
M. N'DIAYE
Mme SAVAS
M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul ainsi que la Communauté de l'Agglomération Creilloise souhaitent créer, en vue de la passation d'un marché d'étude de prospective territoriale pour les métiers du commerce, service et artisanat, un groupement de commandes.

Cette étude permettra d'identifier les points forts ainsi que les points faibles du territoire en expliquant les problèmes spécifiques et dégager ainsi une dynamique globale à l'échelle de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, mais aussi une dynamique propre à chaque commune qui possède ses propres caractéristiques.

Un des premiers objectifs de cette étude est d'affiner la programmation économique du projet « Gare, cœur d'agglomération » pour ce qui concerne les espaces dédiés aux commerces, services et à l'artisanat.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 50 000 € HT.

70% de ce montant devraient être pris en charge par les subventions du Conseil Régional et de la Caisse des dépôts et consignations.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 28 avril 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adhérer au groupement de commandes.

Article 2 : d'approuver la constitution du groupement de commandes dans le cadre du marché.

Article 3 : de désigner la Communauté de l'Agglomération Creilloise comme coordonnateur.

Article 4 : d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

Article 5 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Article 6 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget de la Ville, compte n° UR/1201/204/820/2041511.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 MAI 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.05.16.
et publication ou notification le 23.05.16.
affiché le 18.05.16.
CREIL, le 23.05.2016.

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523018-DE